

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION :

POUR : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, BERARD Guy

Excusés : VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Fanny JOUANNEAU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/35 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2022 :

- Association des Maires Ruraux de France : 394,97 €
- Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans : 15 €

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- VENERA Philippe : du 2 mai au 30 septembre 2022 à temps complet,
- ROFFAT Viviane : du 1^{er} juin au 31 août 2022 à temps complet,

Décision du 24 mai 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ALPES BATIMENTS CONSTRUCTION pour un carottage sur le mur de l'ancien presbytère. Montant du devis : 2 280,00 € TTC.

Décision du 2 juin 2022 : acceptation du devis de l'entreprise TECMAT SERVICE pour le remplacement du réservoir du SAMBRON. Montant du devis : 2 848,76 € TTC.

Décision du 9 juin 2022 : acceptation du devis de l'entreprise VIEUX-PERNON JERÔME pour le fauchage des voies communales. Montant du devis : 2 784,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : **13 JUIN 2022**

Le Maire,
Bernard MICHEL

